



AU DÉMARCHAGE ABUSIF !



FAITES VALOIR VOS DROITS !

Comme 9 français sur 10, vous êtes agacés par des appels incessants ? Dites non au démarchage abusif !

Vous recevez des APPELS INCESSANTS ?



Par un démarcheur physique

- Inscrivez-vous sur la liste Bloctel
- Si cela persiste, signalez les appels intempestifs sur le site de Bloctel
- Télécharger des applications anti-démarchage sur votre mobile (Play store, Apple store...)

OBLIGATIONS pour celui qui appelle

(Loi du 24 juillet 2020)

Le démarcheur doit :

- 01** Vérifier que le particulier n'est pas inscrit sur Bloctel (liste gratuite d'opposition au démarchage téléphonique) ou l'informer l'existence de ce service
- 02** Décliner son identité, celle de l'entreprise, et communiquer sur la nature commerciale de son appel
- 03** Délivrer les informations de manière "claire, précise et compréhensible"
- 04** Le non-respect de ces obligations entraîne une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 Euros, voire 375 000 Euros si le numéro est masqué
- 05** Tout démarchage pour des travaux d'énergie est désormais interdit (sinon signalez ces faits sur le portail SignalConso)



Par un automate (appels enregistrés)

- Si vous pouvez identifier la société appelante: rapprochez-vous de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Vous recevez des SMS INDÉSIRÉS ?

- Transférez le SMS au 33700
- Vous recevrez un SMS du 33700 avec des consignes à suivre
- Renvoyez le numéro concerné au 33700 afin que le signalement soit effectué

Vous recevez des messages sur votre RÉPONDEUR ?

- Ne rappelez pas le numéro en question, et transmettez-le à « l'annuaire inversé des numéros surtaxés »

Adresses UTILES

Bloctel: <https://www.bloctel.gouv.fr>

Cnil: <https://www.cnil.fr/agir>

Assistance Spams SMS: SMS au 33700

Annuaire inversé: <https://www.surmafacture.fr>

Portail SignalConso: <https://signal.conso.gouv.fr>



BONNES pratiques

- Inscrivez-vous sur les listes rouges
- Évitez de donner votre numéro sur internet



philippe.bolo@assemblee-nationale.fr



02 41 25 78 00



www.philippe-bolo.fr

